CANADA PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE COOKSHIRE-EATON

SÉANCE DU 6 AVRIL 2020

Session régulière du conseil, sous la présidence de madame Sylvie Lapointe, mairesse, tenue exceptionnellement à huis clos par vidéoconférence conformément à l'arrêté numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec daté du 15 mars 2020, le 6 avril 2020 à 19h30 et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Madame Louise Gosselin, conseillère du district 1 Monsieur Mario Gendron, conseiller du district 2 Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3 Monsieur Marcel Charpentier, conseiller du district 4 Monsieur Pete Lachance, conseiller du district 5 Monsieur Michel Mercier, conseiller du district 6

Sont également présents, monsieur Martin Tremblay, directeur général / secrétaire-trésorier, et madame Françoise Ruel, technicienne à la direction et au greffe.

- A) Présences et ouverture de la séance du 6 avril 2020 par madame Sylvie Lapointe, mairesse.
- B) Adoption de l'ordre du jour de la séance du 6 avril 2020.
- C) Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 2 mars 2020 et de la séance spéciale du 11 mars 2020.
- D) Adoption du procès-verbal de la réunion de travail du 31 mars 2020.
- E) Période de questions.
- F) Correspondance.
- G) Autres sujets Activités de proximité.
- 1) Cain Lamarre, avocats et notaires Paiement d'honoraires professionnels concernant divers dossiers pour la période du 7 novembre au 11 décembre 2019.
- 2) IPL inc. Paiement de factures suivant l'adhésion de la municipalité au regroupement d'achat de bacs de l'Union des Municipalités du Québec pour l'implantation du service de collecte de matières organiques (résolution numéro 2019-11-7096).
- 3) Suspension temporaire de l'application des frais d'intérêts aux comptes de taxes municipales en souffrance pour les paiements dus entre le 26 mars 2020 et le 28 mai 2020 inclusivement et des frais de retard des bibliothèques municipales pour les retours d'emprunts dus le 13 mars 2020 ou après cette date.
- 4) Fermeture temporaire de bâtiments municipaux au public.
- 5) Service des travaux publics, flotte de véhicules municipaux Achat et financement d'un camion.

- 6) Service des travaux publics, flotte de véhicules municipaux Achat et financement de deux camionnettes.
- 7) Analyse de la problématique de l'intersection du chemin Orr et de la route 251, secteur Johnville Acceptation d'une offre de services de Les Services exp inc.
- 8) Analyse de la problématique de l'intersection du chemin Mitchell et de la route 251, secteur Johnville Acceptation d'une offre de services de Les Services exp inc.
- 9) Règlement numéro 267-2020 amendant le Règlement de zonage numéro 371-2000 du Canton Eaton afin d'autoriser les résidences de tourisme dans la zone rurale RU-4 Adoption du second projet.
- 10) Comité consultatif d'urbanisme Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du 10 mars 2020.
- 11) Dérogation mineure 2020-02-002, monsieur Donald Atkinson et madame Christa Kotiesen, propriété située au 28, chemin de Randboro, secteur Sawyerville (lot 4 488 203).
- 12) Gravière de monsieur Yves Inkel et madame Judith Martineau, 125, chemin Simard (lot 4 486 366) Demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'agrandissement de la zone d'extraction de gravier
- 13) CPTAQ Demande d'autorisation de la Ville de Cookshire-Eaton pour l'aménagement d'une prise d'eau potable et d'une conduite d'eau potable sur les lots 4 486 331 et 4 486 210, cadastre du Québec.
- 14) Projet de la prise d'eau potable au Parc écoforestier de Johnville Mandat à Laforest Nova Aqua inc. (LNAqua) pour l'obtention d'un avis technique concernant la demande d'autorisation à la CPTAQ.
- 15) Propriété située au 555, rue Bellevue, secteur Cookshire (lots 4 487 616, 4 488 646, 4 488 647) de monsieur Roger Rolfe et madame Valérie Bruneau, terrain en zone inondable Cession à la Ville.
- 16) Propriété située sur le chemin des Étangs, secteur Cookshire Vente d'une partie de terrain.
- 17) Transvision Cookshire inc., aide financière du gouvernement fédéral dans le cadre du programme « Combler le fossé numérique au Canada Fond CRTC » Appui au projet de mise en place d'un nouveau réseau de télécommunication sur certaines rues du territoire de Cookshire-Eaton.
- 18) Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019.
- 19) Ressources humaines, service des loisirs Embauche d'une coordonnatrice aux camps de jour pour l'année 2020.
- 20) Monsieur Claude Bilodeau Demande d'autorisation en vertu du Règlement général numéro 258-2019 relativement aux nuisances et régissant certaines activités économiques pour l'utilisation du terrain de balle de Sawyerville par une ligue de balle, saison estivale 2020.
- 21) Embauche temporaire de services de garde d'enfants.

- 22) Ecce Terra, arpenteurs géomètres s.e.n.c.r.l. Paiement d'honoraires professionnels concernant le certificat de localisation d'un terrain municipal sur le chemin Saskia (lot numéro 6 300 340).
- 23) Service des travaux publics Achat d'une benne basculante à gravier pour camion 10 roues.
- 24) Infotech Renouvellement du contrat de service pour l'année 2020-2021.
- H) Autres sujets Activités d'agglomération.
- 1) Dépôt du rapport d'activités en matière d'incendie pour l'année 2019.
- I) Propositions des membres du conseil.
- J) Avis de motion.
- K) Étude et adoption de règlements.
- 1) Règlement numéro 266-2020 concernant la division du territoire de la Ville de Cookshire-Eaton en six districts électoraux.
- L) Comptes du mois.
- M) Varia.
- N) Période de questions.
- O) Ajournement ou clôture de la séance.

A) Présences et ouverture de la séance du 6 avril 2020 par madame Sylvie Lapointe, mairesse.

Madame Sylvie Lapointe, mairesse, déclare l'ouverture de la présente séance du 6 avril 2020 à 19 h 30, laquelle est tenue exceptionnellement à huis clos par vidéoconférence conformément à l'arrêté numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec daté du 15 mars 2020.

B) Adoption de l'ordre du jour de la séance du 6 avril 2020.

Résolution 2020-04-7306

Proposé par le conseiller Michel Mercier, appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte l'ordre du jour de la séance régulière du 6 avril 2020 tel que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C) Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 2 mars 2020 et de la séance spéciale du 11 mars 2020.

Résolution 2020-04-7307

Proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 2 mars 2020 soit adopté tel que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution 2020-04-7308

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Louise Gosselin, il est résolu que le procès-verbal de la séance spéciale du 11 mars 2020 soit adopté tel que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D) Adoption du procès-verbal de la réunion de travail tenue à distance le 31 mars 2020.

Résolution 2020-04-7309

Proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par le conseiller Michel Mercier, il est résolu que le procès-verbal de la réunion de travail tenue à distance le 31 mars 2020, conformément à l'arrêté numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec daté du 15 mars 2020, soit adopté tel que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E) Période de questions.

Considérant la fermeture au public des séances du conseil municipal telle qu'édictée par les mesures gouvernementales pour la COVID-19 et suivant les recommandations de la FQM et l'UMQ, la publication sur les deux sites internet de la Ville du présent ordre de jour a été faite le mardi 31 mars 2020 et un rappel donné le 3 avril 2020, afin d'informer les citoyens et les inviter à soumettre leur questionnement préalablement à la présente séance.

Aucune question à répondre en l'occurrence.

F) Correspondance.

Reportée.

G) Autres sujets - Activités de proximité.

1) Cain Lamarre, avocats et notaires – Paiement d'honoraires professionnels juridiques concernant divers dossiers pour la période du 7 novembre au 11 décembre 2019.

Résolution 2020-04-7310

Proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu d'autoriser le paiement au montant de 265,60 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels juridiques de Cain Lamarre, s.e.n.c.r.l. concernant divers dossiers pour la période du 7 novembre au 11 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) IPL inc. – Paiement de factures pour une partie du contrat octroyé par l'adhésion de la municipalité au regroupement d'achat de bacs de l'Union des Municipalités du Québec pour l'implantation du service de collecte de matières organiques.

Résolution 2020-04-7311

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Michel Mercier, il est résolu d'autoriser le paiement au montant de 146 833,41 \$ (taxes incluses) pour les factures de IPL inc. relatives au contrat octroyé par l'adhésion de la municipalité au regroupement d'achat de bacs de l'Union des Municipalités du Québec concernant l'implantation du service de collecte de matières organiques (résolution numéro 2019-11-7096).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Suspension temporaire de l'application des frais d'intérêts aux comptes de taxes municipales en souffrance pour les paiements dus entre le 26 mars 2020 et le 28 mai 2020 inclusivement et des frais de retard des bibliothèques municipales pour les retours d'emprunts dus le 13 mars 2020 ou après cette date.

Résolution 2020-04-7312

CONSIDÉRANT que la Ville de Cookshire-Eaton a décrété par son Règlement numéro 265-2020 concernant l'imposition des taxes foncières, l'imposition des compensations pour services municipaux aux propriétaires de certains immeubles et l'imposition de compensation pour les différents services municipaux pour l'année 2020 que toutes taxes et compensations qui y sont imposées portent intérêt au taux de douze pour cent (12 %) l'an;

CONSIDÉRANT que les articles 481 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c C-19) autorise les municipalités à décréter par résolution un taux d'intérêt différent;

CONSIDÉRANT que la période de crise sanitaire actuelle liée à la Covid-19;

CONSIDÉRANT que la situation économique de plusieurs citoyens et citoyennes pourrait devenir précaire;

CONSIDÉRANT les règles et mesures édictées par le gouvernement provincial aux cours des dernières semaines;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire venir en aide à ses contribuables en réduisant le taux d'intérêt applicable aux taxes impayées à zéro pour cent (0%) pour les deux premiers versements de l'année 2020;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par la conseillère Louise Gosselin et résolu :

QUE le taux d'intérêt applicable aux taxes foncières et droits de mutation dus à la municipalité entre le 26 mars 2020 et le 28 mai 2020 inclusivement soit établi à zéro pour cent (0%) jusqu'au 31 mai 2020;

QUE cette modification ne soit valable que pour l'année 2020;

QU'aucun remboursement ne soit autorisé pour les paiements déjà encaissés par la municipalité;

QUE cette mesure de suspension temporaire d'intérêt soit aussi applicable aux frais de retard des bibliothèques municipales pour les retours d'emprunts dus pour le 13 mars ou après cette date et ce, jusqu'à deux semaines suivant leur date de réouverture respective;

QUE la présente modification temporaire de taux d'intérêt pourra être reconduite par résolution pour une période supplémentaire en cas de

prolongement de cette période extraordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4) Fermeture temporaire de bâtiments municipaux au public.

Résolution 2020-04-7313

CONSIDÉRANT la déclaration d'urgence sanitaire émise par le gouvernement du Québec par son décret numéro 177-2020 daté du 13 mars 2020, l'arrêt ministériel numéro 2020-004 daté du 15 mars 2020 et les directives applicables afin de freiner la contagion entraînée par le coronavirus (COVID-19);

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la continuité des services municipaux;

CONSIDÉRANT qu'il est du devoir de la municipalité de veiller à la sécurité et le bien-être de ses citoyens et salariés;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de limiter au maximum les contacts entre les individus;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Michel Mercier et résolu :

D'interdire au public l'accès à l'hôtel de ville, à l'ensemble des bâtiments municipaux, ainsi qu'aux équipements et lieux destinés à la pratique d'activités culturelles, récréatives, sportives ou communautaires, sauf s'ils servent provisoirement à des fins de santé ou de sécurité publiques;

DE poursuivre les services en ligne et téléphonique à la population.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) Service des travaux publics, flotte de véhicules municipaux – Achat et financement d'un camion.

Reporté.

6) Service des travaux publics, flotte de véhicules municipaux – Achat et financement de deux camionnettes.

Reporté.

7) Analyse de la problématique de l'intersection du chemin Orr et de la route 251, secteur Johnville – Acceptation d'une offre de services de Les Services exp inc.

Résolution 2020-04-7314

Proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par le conseiller Pete Lachance, il est résolu d'accepter l'offre de service de Les Services exp inc. datée du 24 mars 2020 pour un montant de 6 000,00 \$ (taxes applicables en sus) concernant l'analyse de la problématique de l'intersection du chemin Orr et de la route 251, secteur Johnville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8) Analyse de la problématique de l'intersection du chemin Mitchell et de la route 251, secteur Johnville – Acceptation d'une offre de services de Les Services exp inc.

Résolution 2020-04-7315

Proposé par la conseillère Louise Gosselin, appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu d'accepter l'offre de service de Les Services exp inc. datée du 24 mars 2020 pour un montant de 6 000,00 \$ (taxes applicables en sus) concernant l'analyse de la problématique de l'intersection du chemin Mitchell et de la route 251, secteur Johnville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9) Règlement numéro 267-2020 amendant le Règlement de zonage numéro 371-2000 du Canton Eaton afin d'autoriser les résidences de tourisme dans la zone rurale RU-4 – Adoption du second projet.

Reporté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10) Comité consultatif d'urbanisme – Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du 10 mars 2020.

L'information est déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11) Dérogation mineure 2020-02-002, monsieur Donald Atkinson et madame Christa Kotiesen, propriété située au 28, chemin de Randboro, secteur Sawyerville (lot 4 488 203).

Résolution 2020-04-7316

CONSIDÉRANT que monsieur Donald Atkinson et madame Christa Kotiesen, propriétaires de l'immeuble situé au 28, chemin de Randboro, secteur Sawyerville dans les zones A-24 et RE-6 (lot 4 488 203), demande que la municipalité accepte une distance de 0,65 mètre entre le garage et la résidence alors que la distance minimale au règlement de zonage est de 3 mètres;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a donné un avis positif à la dérogation 2020-02-002 de monsieur Donald Atkinson et madame Christa Kotiesen à une séance tenue le 10 mars 2020;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure 2020-02-002 de monsieur Donald Atkinson et madame Christa Kotiesen.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12) Gravière de monsieur Yves Inkel et madame Judith Martineau, 125, chemin Simard (lot 4 486 366) - Demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'agrandissement de la zone d'extraction de gravier

Résolution 2020-04-7317

CONSIDÉRANT que monsieur Yves Inkel et madame Judith Martineau, propriétaires d'une gravière située au 125, chemin Simard, secteur Johnville (lot 4 486 366), s'adressent à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour obtenir l'autorisation d'agrandir la zone d'extraction de gravier de leur propriété;

CONSIDÉRANT que l'autorisation accordée par la CPTAQ pour cette gravière est en vigueur;

CONSIDÉRANT que cette gravière est située dans la zone rurale RU-2 est conforme au règlement de zonage numéro 371-2000 (chapitre IX, art. 9.1), régissant l'implantation de nouvelles carrières, gravières et sablières en zone rurale et industrielle aéroportuaire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Louise Gosselin, appuyé par le conseiller Michel Mercier et résolu d'aviser la CPTAQ que la Ville de Cookshire-Eaton n'a pas d'objection au projet d'agrandissement de la gravière de monsieur Yves Inkel et madame Judith Martineau située au 125, chemin Simard, secteur Johnville (lot 4 486 366).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13) CPTAQ - Demande d'autorisation de la Ville de Cookshire-Eaton pour l'aménagement d'une prise d'eau potable et d'une conduite d'eau potable sur les lots 4 486 331 et 4 486 210, cadastre du Québec.

Résolution 2020-04-7318

CONSIDÉRANT que la Ville de Cookshire-Eaton désire déposer une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, ci-après citée « la Commission », pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie des lots 4 486 331 et 4 486 210, cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 2,1 hectares;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour but de permettre la réhabilitation et l'exploitation de l'ancienne prise d'eau de la Ville de Lennoxville, l'utilisation d'un chemin d'accès et l'aménagement d'une conduite d'eau potable vers le périmètre urbain de Johnville;

CONSIDÉRANT que l'ancienne prise d'eau de la Ville de Lennoxville est caractérisée par l'abondance de la ressource et son aire de protection conférée par une servitude de conservation et un territoire d'intérêt écologique;

CONSIDÉRANT que la demande vise les superficies suivantes :

- Lot 4 486 331 : Prise d'eau et chemin d'accès 12 550 m²
 Conduite d'eau potable 805 m²
- Lot 4 486 210 : Conduite d'eau potable 7 780 m²

CONSIDÉRANT que la conduite d'eau potable vers le périmètre urbain de Johnville aura une dimension de 200 millimètres et que celle-ci sera aménagée par forage directionnel;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un projet d'utilité publique et que la Commission requiert une recommandation de la MRC en regard des critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, ci-après citée « LPTAA », ainsi que des objectifs du schéma d'aménagement et de développement, des dispositions du document complémentaire et, le cas échéant, des mesures de contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT que le projet de la Ville de Cookshire-Eaton permettra de sécuriser l'approvisionnement en eau potable du périmètre urbain de Johnville et de consolider le développement à l'intérieur de ce dernier par la création de 47 nouveaux terrains résidentiels;

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement de la MRC comporte les orientations, objectifs et moyens de mise en œuvre suivants concernant l'urbanisation :

Orientation:

- Consolider les périmètres d'urbanisation;

Objectifs:

- Diminuer les coûts d'implantation et d'utilisation des équipements et infrastructures;
- Assurer leur viabilité:
- Contrôler l'étalement urbain:

Moyens de mise en œuvre :

- Concentrer les commerces, les services, l'habitation et certains types d'industrie à l'intérieur des périmètres d'urbanisation.

CONSIDÉRANT que le projet de la Ville de Cookshire-Eaton permet de concrétiser les orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de la MRC;

CONSIDÉRANT que la prise d'eau potable ainsi que son chemin d'accès sont situés sur le lot 4 486 331 identifié en tant que territoire d'intérêt écologique au schéma d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT que malgré les restrictions d'usages associées aux territoires d'intérêt écologique, l'article 5.1.1 du document complémentaire permet explicitement les travaux prévus par la Ville de Cookshire-Eaton puisque les superficies visées sont exclues de la servitude de conservation associée au territoire d'intérêt écologique du parc écoforestier de Johnville;

CONSIDÉRANT que l'aménagement de la conduite d'eau potable à l'intérieur des limites du territoire d'intérêt écologique n'aura pas d'impact sur le milieu puisque les travaux seront réalisés par forage directionnel et sont par le fait même compatibles avec les usages autorisés;

CONSIDÉRANT que la Ville de Cookshire-Eaton vise la réhabilitation et l'exploitation d'une ancienne prise d'eau située en zone agricole permanente et qu'en ce sens, il n'existe pas d'endroits disponibles hors de celle-ci permettant la réalisation du projet (aménagement et exploitation de la prise d'eau et aménagement de la conduite d'eau potable vers le périmètre urbain de Johnville);

CONSIDÉRANT que les superficies visées par la demande sont composées comme suit :

- Pour le lot 4 486 331 (prise d'eau, chemin d'accès et partie de la conduite d'eau), le potentiel agricole de l'emplacement visé par la demande d'autorisation est nul selon la carte des potentiels des sols de l'inventaire des Terres du Canada, soit en majeure partie de classe 7 (60%) et de classe O (40%), soit des sols organiques;
- Pour le lot 4 486 210 (conduite d'eau), le potentiel agricole de l'emplacement visé par la demande varie du nord au sud. Potentiel nul (classe 7 à 60% et classe O à 40%) au nord, potentiel moyen pour la partie centrale (classe 5 à 100%) et finalement bon potentiel pour la partie sud (classe 3 à 60% et classe 4 à 40%);

CONSIDÉRANT que la superficie visée par la demande est relativement restreinte, soit 2,1 hectares sur une superficie totale de 224,3 hectares (1,3 hectare sur 179,2 hectares pour le lot 4 486 331 et 0,8 hectare sur 45,1 hectares pour le lot 4 486 210);

CONSIDÉRANT que la nature des travaux à réaliser et la superficie à utiliser à des fins autres qu'agricoles n'occasionneront peu d'impacts supplémentaires sur les exploitations agricoles existantes, incluant les installations d'élevage environnantes ainsi que sur leur possibilité d'agrandissement :

- Pour la prise d'eau : Une perte éventuelle d'environ 2 000 m² en pâturage dans la partie nord-est du lot 4 486 210 (superficie totale de 45,1 hectares) à cause de l'aire de protection virologique. Aucun impact sur les bâtiments d'élevage situés hors des aires de protection en vertu du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection;
- <u>Pour le chemin d'accès</u> : Aucune perte, la superficie visée est située dans le territoire d'intérêt écologique du parc écoforestier de Johnville;
- Pour la conduite d'eau : Impact nul sur le lot 4 486 331 puisque celui-ci est situé dans le territoire d'intérêt écologique du parc écoforestier de Johnville. Impact négligeable sur lot 4 486 210 puisque la conduite sera aménagée par forage directionnel (aucune tranchée) avec point de raccord aux 200 mètres.

CONSIDÉRANT que la demande et le projet dans son ensemble ne compromettront pas la ressource en eau, l'ancienne prise d'eau de la Ville de Lennoxville à réhabiliter et à exploiter coulant déjà naturellement à un débit supérieur aux besoins en eau de la Ville de Cookshire-Eaton;

CONSIDÉRANT que la constitution de propriétés foncières de superficies suffisantes pour pratiquer l'agriculture ne sera pas compromise et l'homogénéité de la communauté agricole ne sera pas altérée considérant qu'il n'y aura pas de morcellement ni d'aliénation;

CONSIDÉRANT qu'aucun peuplement d'érable ne se trouve sur les superficies visées par la demande;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif agricole de la MRC a étudié le dossier lors de sa séance du 8 juillet 2019 et recommande au conseil de la MRC d'appuyer celle-ci;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu que la Ville de Cookshire-Eaton demande à la Commission d'accepter la demande d'autorisation d'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une superficie d'environ 2,1 hectares de la Ville de Cookshire-Eaton, soit afin de réhabiliter et exploiter l'ancienne prise d'eau de la Ville de Lennoxville, utiliser un chemin d'accès et aménager une conduite d'eau potable sur les lots 4 486 331 et 4 486 210, cadastre du Québec. Cette demande répond aux critères de l'article 62 de la LPTAA et est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement de la MRC, à son document complémentaire ainsi qu'aux mesures de contrôle intérimaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14) Projet de la prise d'eau potable au Parc écoforestier de Johnville – Mandat à Laforest Nova Aqua inc. (LNAqua) pour l'obtention d'un avis technique concernant la demande d'autorisation à la CPTAQ.

Résolution 2020-04-7319

Proposé par la conseillère Louise Gosselin, appuyé par le conseiller Mario Gendron, il est résolu de mandater Laforest Nova Aqua inc. (LNAqua) pour l'obtention d'un avis technique concernant la demande d'autorisation à la CPTAQ relative à la réhabilitation de la prise d'eau potable à Johnville, selon l'estimation des coûts soumise par monsieur Jean-Philippe Tremblay, datée du 26 mars 2020, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15) Propriété située au 555, rue Bellevue, secteur Cookshire (lots 4 487 616, 4 488 646, 4 488 647) de monsieur Roger Rolfe et madame Valérie Bruneau, terrain en zone inondable – Cession à la Ville.

Résolution 2020-04-7320

CONSIDÉRANT que monsieur Roger Rolfe et madame Valérie Bruneau sont propriétaires de l'immeuble situé au 555, rue Bellevue, secteur Cookshire (lots 4 487 616, 4 488 646, 4 488 647);

CONSIDÉRANT que la propriété est située en zone inondable;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique du Québec a confirmé l'admissibilité aux propriétaires au Programme général d'indemnisation et d'aide financière relatif aux inondations et pluies abondantes survenues du 14 avril au 24 avril 2019 dans des municipalités du Québec:

CONSIDÉRANT que les propriétaires ont opté pour l'allocation de départ soumis par le ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT que les propriétaires devront procéder à la démolition complète de la résidence, éliminer la fondation et remettre le terrain en état dans un délai de 60 jours suivant l'émission du permis de démolition;

CONSIDÉRANT que ce terrain devra rester vacant et qu'aucune construction ne pourra y être érigée de nouveau en vertu du règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT que dans les conditions de leur allocation de départ, les propriétaires devront céder leur immeuble à la Ville de Cookshire-Eaton;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu :

QUE la municipalité accepte la cession de la propriété située au 555, rue Bellevue, secteur Cookshire (lots 4 487 616, 4 488 646, 4 488 647) pour la somme d'un dollar (1 \$) une fois la démolition de la résidence effectuée en vertu de la réglementation municipale et du décret numéro 403-2019 du ministère de la Sécurité publique du Québec concernant le Programme général d'indemnisation et d'aide financière relatif aux inondations et pluies abondantes survenues du 14 avril au 24 avril 2019 dans des municipalités du Québec;

QUE les travaux de démolition et de remise en état soient effectués et assumés par les propriétaires actuels de l'immeuble soient monsieur Roger Rolfe et madame Valérie Bruneau;

QUE tous les frais encourus par cette procédure soient acquittés par les propriétaires vendeurs;

QUE la mairesse et le directeur général / secrétaire-trésorier soient autorisés à signer tout document relatif à l'achat et à la prise de possession de ladite propriété.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16) Propriété située sur le chemin des Étangs, secteur Cookshire – Vente d'une partie de terrain.

Résolution 2020-04-7321

CONSIDÉRANT que Équipement Yves Bolduc inc. désire acheter un terrain municipal situé sur le chemin des Étangs, secteur Cookshire (partie du lot 6 318 534);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Michel Mercier, appuyé par le conseiller Pete Lachance et résolu :

QUE la municipalité accepte de vendre à Équipement Yves Bolduc inc. un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot numéro 6 318 534, cadastre du Québec, circonscription foncière de Compton, sans bâtiment érigé dessus, Cookshire-Eaton (secteur Cookshire), province de Québec;

QUE le montant de la vente soit fixé à 3,80 \$ du mètre carré (taxes applicables en sus);

QUE les frais d'arpenteur, de notaire et de raccordement au réseau municipal d'aqueduc et d'égout soient à la charge de l'acheteur;

QUE la mairesse et le directeur général / secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, tout document relatif à cette vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17) Transvision Cookshire inc., aide financière du gouvernement fédéral dans le cadre du programme « Combler le fossé numérique au Canada – Fond CRTC » – Appui au projet de mise en place d'un nouveau réseau de télécommunication sur certaines rues du territoire de Cookshire-Eaton.

Reporté.

18) Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019.

Résolution 2020-04-7322

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Mario Gendron, il est résolu :

D'adopter le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019, préparé par Raymond Chabot Grant Thornton senc, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

DE transmettre la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19) Ressources humaines, service des loisirs – Embauche d'une coordonnatrice aux camps de jour pour l'année 2020.

Reporté.

20) Monsieur Claude Bilodeau – Demande d'autorisation en vertu du Règlement général numéro 258-2019 relativement aux nuisances et régissant certaines activités économiques pour l'utilisation du terrain de balle de Sawyerville par une ligue de balle, saison estivale 2020.

Résolution 2020-04-7323

CONSIDÉRANT que monsieur Claude Bilodeau demande l'autorisation d'utiliser le terrain de balle de Sawyerville pour une ligue de balle pour la saison estivale 2020, soit de la mi-mai à la mi-septembre 2020, en conformité avec le *Règlement général numéro 258-2019* relativement aux nuisances et régissant certaines activités économiques;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu que la Ville de Cookshire-Eaton autorise l'utilisation du terrain de balle de Sawyerville pour l'activité, telle que précisée dans la demande datée du 25 mars 2020 et selon la *Politique relative à la location des installations sportives pour les ligues*, le *Règlement général numéro 258-2019* et les mesures et directives gouvernementales émises concernant la Covid-19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21) Embauche temporaire de services de garde d'enfants.

Reporté.

22) Ecce Terra, arpenteurs géomètres s.e.n.c.r.l. – Paiement d'honoraires professionnels concernant le certificat de localisation d'un terrain municipal sur le chemin Saskia (lot numéro 6 300 340).

Résolution 2020-04-7324

Proposé par la conseillère Louise Gosselin, appuyé par le conseiller Michel Mercier, il est résolu d'autoriser le paiement au montant de 1 092,26 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels de Ecce Terra, arpenteurs géomètres s.e.n.c.r.l. concernant le certificat de localisation du terrain municipal sur le chemin Saskia (lot numéro 6 300 340) vendu à madame Chantal Létourneau et monsieur Steve Quirion aux termes de la résolution numéro 2020-01-7210.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23) Service des travaux publics – Achat d'une benne basculante à gravier pour camion 10 roues.

Résolution 2020-04-7325

CONSIDÉRANT que des demandes de soumissions sur invitation ont été faites pour l'achat d'une benne basculante à gravier pour un camion 10 roues;

CONSIDÉRANT qu'à la fermeture de l'appel d'offres, les soumissionnaires suivants ont déposé une offre :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)	
Équipements Lourds Papineau inc.	26 329,28 \$	
Machineries Forget	22 847,26 \$	
Robitaille Équipement inc.	20 781,73 \$	

CONSIDÉRANT que la municipalité possède les fonds disponibles au budget 2020 pour cette acquisition;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Michel Mercier, appuyé par le conseiller Mario Gendron et résolu :

QUE la municipalité procède à l'achat d'une benne basculante à gravier pour un camion 10 roues tel que proposé par Robitaille Équipement inc. au montant de 20 781,73 \$ (taxes incluses), conformément à sa soumission datée du 25 mars 2020 et aux documents d'appel d'offres;

QUE monsieur René Lavigne, surintendant aux travaux publics, ou en son absence monsieur Jasmin Lévesque, directeur adjoint aux travaux publics, soit autorisé à signer tout document relatif à cet achat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24) Infotech – Renouvellement du contrat de service pour l'année 2020-2021.

Résolution 2020-04-7326

Proposé par la conseillère Louise Gosselin, appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu d'autoriser le paiement de la facture au montant de 17 516,45 \$ (taxes incluses) à Infotech concernant le renouvellement du contrat de service 2020-2021.

La mairesse et le directeur général / secrétaire-trésorier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, tout document relatif à ce contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- H) Autres sujets Activités d'agglomération.
- 1) Dépôt du rapport d'activités en matière d'incendie pour l'année 2019.

Résolution 2020-04-7327

Proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu par la Ville de Cookshire-Eaton :

D'adopter le rapport d'activités pour l'année 2019 du service incendie de l'agglomération de Cookshire-Eaton tel que déposé en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, conformément à la *Loi sur la sécurité incendie* (LRRQ c S-3.4);

DE transmettre la présente résolution au ministère de la Sécurité publique du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

I) Propositions des membres du conseil.

Aucune.

J) Avis de motion.

Aucun.

K) Étude et adoption de règlements.

1) Règlement numéro 266-2020 concernant la division du territoire de la Ville de Cookshire-Eaton en six districts électoraux.

Résolution 2020-04-7328

Proposé par la conseillère Louise Gosselin, appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu d'adopter le Règlement numéro 266-2020 concernant la division du territoire de la Ville de Cookshire-Eaton en six districts électoraux, conformément à l'arrêté numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec daté du 15 mars 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

L) Comptes du mois

Résolution 2020-04-7329

Compte salaires

Compte salaires		106 748,05 \$
Compte général		100 1 40,00 ψ
202000282 (I)	M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS	217 271,00 \$
202000283 (I)	HYDRO QUÉBEC	32 276,82 \$
202000284 (I)	GESTION GILLES GENEST	111,25 \$
202000285 (I)	BELL CANADA	772,91 \$
202000286 (I)	TELMATIK	244,72 \$
202000287 (I)	SCIES À CHAINE CLAUDE CARRIER INC.	132,31 \$
202000288 (I)	GRAVIERE BOUCHARD INC.	1 458,29 \$
202000289 (I)	BELL MOBILITÉ CELLULAIRE	955,88 \$
202000290 (I)	M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS	4 460,58 \$
202000291 (I)	LES ENTREPRISES DOLBEC COOKSHIRE	2 797,52 \$
202000292 (I)	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	1 899,86 \$
202000293 (I)	DÉPANNEUR LACHANCE	33,76 \$
202000294 (I)	STAPLES AVANTAGE AFFAIRES	273,42 \$
202000296 (I)	LES CAMIONS INTER-ESTRIE INC.	3 463,48 \$
202000297 (I)	M. RÉSERVOIR	2 058,14 \$
202000298 (I)	CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE	15,00 \$
202000299 (I)	SERVICE D'EXTINCTEURS	587,46 \$
202000300 (I)	CONSTRUCTION DJL INC.	3 498,23 \$
202000301 (I)	PUROLATOR	5,52 \$
202000302 (I)	RENE ROY	32,99 \$
202000303 (I)	EUROFINS ENVIRONEX	1 617,70 \$
202000304 (I)	PREVIMED INC.	99,69 \$
202000305 (I)	SISCO SÉCURITÉ INC.	570,82 \$
202000306 (I)	LA CARTOUCHERIE	239,81 \$
202000307 (I)	GROUPE DEZIEL INC.	8 319,31 \$
202000308 (I)	LES DEMARREURS ET ALTERNATEURS	195,46 \$
202000309 (I)	LETTRAGE DIONNE/GABRIEL DIONNE	249,18 \$
202000310 (I)	BOUCHARD MATÉRIAUX INC.	603,47 \$
202000311 (I)	CMP MAYER INC.	2 671,46 \$
202000312 (I)	TERMINIX CANADA	260,46 \$
202000313 (I)	TRANSVISION COOKSHIRE INC.	766,28 \$
202000314 (I)	GROUPE SIGNALISATION ESTRIE	1 656,77 \$

202000315 (I)	DUMAS ET FILS PIÈCES D'AUTOS	28,74 \$
202000316 (I)	LE GROUPE ADE ESTRIE INC.	3 294,03 \$
202000317 (I)	TARDIF DIESEL INC.	506,77 \$
, ,		
202000318 (I)	DIST. J.M. BERGERON INC.	493,67 \$
202000319 (I)	PITNEY WORKS	488,97 \$
202000320 (I)	DO-MAR ELECTRIQUE INC.	734,15 \$
202000321 (I)	GENERAL BEARING SERVICE INC.	91,65 \$
202000322 (I)	LAURIE CLOUTIER	407,00 \$
` '	_	
202000323 (I)	RÉGIE INTERMUNICIPALE EAST ANGUS	766,15 \$
202000324 (I)	CÂBLE-AXION DIGITEL INC.	340,96 \$
202000325 (I)	GARAGE JB LAROCHE INC.	1 090,37 \$
202000326 (I)	EMRN	469,97 \$
202000327 (I)	LES PNEUS ROBERT BERNARD	1 465,48 \$
, ,	SERVICE D'ENTRETIEN DE LUMIERES DE	
202000328 (I)		977,06 \$
202000329 (I)	MICANIC INC	173,28 \$
202000330 (I)	L'ENTREPOT DU TRAVAILLEUR	386,68 \$
202000331 (I)	DICOM EXPRESS INC.	124,07 \$
202000332 (I)	SHRED-IT INTERNATIONNALE ULC	153,12 \$
202000333 (I)	PIÈCES D'AUTOS ANGUS	281,04 \$
` '		
202000334 (I)	COMMUNICATION PLUS	178,20 \$
202000335 (I)	CSE INCENDIE ET SÉCURITÉ INC.	1 056,75 \$
202000336 (I)	ERIC CLOUTIER	31,19 \$
202000337 (I)	PIERRE CHOUINARD & FILS	1 149,14 \$
202000338 (I)	BATTERIES NATIONALE	644,10\$
202000339 (I)	DANY LANDRY	
` '		57,20 \$
202000340 (I)	TURCO-SHANK CONSTRUCTION	609,37 \$
202000341 (I)	LONGUS ESTRIE	3 615,82 \$
202000342 (I)	TECH-NIC RESEAU CONSEIL ENR.	97,88 \$
202000343 (I)	GARAGE NIELSEN ET FILS (SHELL)	836,65 \$
202000344 (I)	LA BOUTIQUE DU PLONGEUR LTEE	1 732,32 \$
202000345 (I)	CJS ELECTRIQUE INC.	753,68 \$
` '		
202000346 (I)	VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CAN.	260,42 \$
202000347 (I)	CLARKE ET FILS LTÉE	317,16 \$
202000348 (I)	LES IMMEUBLES JOCELYNE TANGUAY	88,25 \$
202000349 (I)	SUPERIEUR PROPANE INC.	848,31 \$
202000350 (I)	DIR.DE LA GESTION DU FONDS DU	70,70 \$
202000351 (I)	GROUPE CAPITALE MÉDIAS	1 103,09 \$
202000352 (I)	INFORMATIQUE INPRO	313,25 \$
202000353 (I)	SUBWAY COOKSHIRE	162,85 \$
202000354 (I)	CENTRE D'EXTINCTEUR SL	
()		341,48 \$
202000355 (I)	CENTRE LOCATION IDEALE ENR.	591,59 \$
202000356 (I)	ÉQUIPEMENTS LOURDS PAPINEAU INC.	3 158,30 \$
202000357 (I)	NETREVOLUTION	60,82 \$
202000358 (I)	CENTRE DE RENOVATION G. DOYON	143,65 \$
202000359 (I)	ENERGIR	440,47 \$
202000360 (I)	TRANSPORT GUY HAMEL	810,57 \$
` '		
202000361 (I)	VALORIS - RÉGIE HSF ET SHERBROOKE	73 612,52 \$
202000362 (I)	ROBITAILLE ÉQUIPEMENT INC.	300,37 \$
202000363 (I)	MACPEK INC.	4 959,83 \$
202000364 (I)	DISTRIBUTION PRAXAIR	362,34 \$
202000365 (I)	PATRICK BRETON	19,20 \$
202000366 (I)	ELECTRO-5 INC.	51,74 \$
202000367 (I)	GILLES L'HEUREUX	88,74 \$
` '		
202000368 (I)	CONSTRUCTION GROUPE PRÉVOST INC.	3 156,06 \$
202000369 (I)	MESSER CANADA INC., 15687	46,87 \$
202000370 (I)	HYDRO-QUEBEC / REVENUS AUTRES	413,91 \$
202000371 (I)	R.I.C. ENTERPRISE	20 540,28 \$
202000372 (I)	MATÉRIAUX PREVOST	437,50 \$
202000373 (I)	GARAGE MARTIN DUSSEAULT	40,24 \$
202000374 (I)	JONATHAN DUCHARME	247,68 \$
` '		
202000375 (I)	LOCATION COOKSHIRE INC.	172,46 \$
202000376 (I)	RESSORTS CHARLAND (SHERB.) INC.	3 985,66 \$
202000377 (I)	GROUPE ARCHIMEDE INC.	206,20\$
202000378 (I)	THERMOSHELL	20 998,11 \$
202000379 (I)	SIGNEL SERVICES INC.	1 144,00 \$
202000380 (I)	CHAUFFAGE VINCENT AUDET	525,95\$
		520,50 ψ

202000381 (I)	RENÉ LAVIGNE	1 253,22 \$
202000382 (I)	FINANCIÈRE MANUVIE	11 785,96 \$
202000383 (I)	INFOTECH	2 372,35 \$
202000384 (I)	JOURNAL RÉG. LE HAUT SAINT-	6 504,00 \$
202000385 (I)	FEDERATION QUEBECOISE DES	4 842,25 \$
202000386 (I)	CHAMBRE DE COMMERCE DU HAUT-ST-	201,21 \$
202000387 (I)	TREPANIER RAPHAELLE MIA	300,00 \$
202000387 (I) 202000388 (I)	BOUCHARD MATÉRIAUX INC.	6 987,61 \$
202000389 (I)	MUNICIPALITÉ ST-ISIDORE-DE-CLIFTON	65,00\$
202000399 (I)	CAIN LAMARRE SENCRL	4 825,63 \$
202000390 (I) 202000391 (I)	DBO EXPERT INC.	89,95 \$
202000391 (I) 202000392 (I)	RÉGIE DE RÉCUPÉRATION DE L'ESTRIE	18 648,00 \$
, ,		
202000393 (I)	TOURISME HAUT-SAINT-FRANÇOIS	500,00 \$
202000394 (I)	GRONDIN GUILBEAULT FONTAINE	1 550,00 \$
202000395 (I)	CJS ELECTRIQUE INC.	3 478,14 \$
202000396 (I)	JEFF CROSS	2 400,00 \$
202000397 (I)	SPA DE L'ESTRIE	1 497,19 \$
202000398 (I)	CRSBP DE L'ESTRIE	24 669,50 \$
202000399 (I)	CAROLINE TALBOT	200,00 \$
202000400 (I)	CATHY TURCOTTE	45,50 \$
202000401 (I)	MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES	1 920,00 \$
202000402 (I)	ALEXANDRE B. COUTURE/FÉLIX	4 000,00 \$
202000404 (I)	PAGENETDU CANADA INC.	51,00 \$
202000405 (I)	CORPORATION E DÉVELOPPEMENT DE	574,88 \$
202000406 (I)	AGENCE DU REVENU DU CANADA	13 787,06 \$
202000407 (I)	MINISTÈRE DU REVENU	33 301,82 \$
202000408 (I)	EMANUELLE LALIBERTE-DAIGLE	1 127,50 \$
202000409 (I)	EMANUELLE LALIBERTE-DAIGLE	887,50 \$
202000410 (I)	AUDREY D'AMOUR	836,45 \$
202000411 (I)	JEFF CROSS	500,00 \$
202000412 (I)	CARREFOUR PLUS L.S.D.	4 002,58 \$
202000413 (I)	Visa Desjardins	5 417,14 \$
202000414 (I)	FANNIE POTHIER	661,72 \$
202000415 (I)	ALAIN CARRIER	258,62 \$
202000416 (I)	ORFORD MUSIQUE	1 100,00 \$
202000417 (I)	CÉLINE BLAIS	62,96 \$
202000418 (I)	JEAN TREMBLAY	64,40 \$
202000419 (I)	DANIEL HURDLE	53,36 \$
202000420 (I)	MARIO BOURGOIN	57,20 \$
202000421 (I)	PASCAL YERGEAU	50,00 \$
202000422 (I)	REBECCA SYLVESTER	67,50 \$
202000423 (I)	EMMANUELLE GRONDIN	110,00 \$
202000424 (I)	KATIA VALLÉE-PAQUETTE	100,00 \$
202000425 (I)	AUDREE LACASSE /CÔTÉ ROBIN	165,00 \$
202000426 (I)	GESTION REMY BASTONNAIS INC.	973,47 \$
202000556 (I)	YANICK ROYER	39,06 \$
202000557 (I)	JONATHAN DUCHARME	57,60 \$
202000558 (I)	AGENCE DU REVENU DU CANADA	10 952,24 \$
202000559 (I)	MINISTÈRE DU REVENU	26 867,59 \$
202000560 (I)	BÂTIRENTE	9 570,20 \$
202000561 (I)	FONDACTION	4 607,57 \$
202000562 (I)	Desjardins sécurité financière	2 403,54 \$
202000563 (I)	SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET DES	2 377,67 \$
202000564 (I)	SYNDICAT DES POMPIERS VOLONTAIRES	427,87 \$
202000565 (I)	REVENU QUÉBEC	161,60 \$
		ισι,σσφ

Total: 672 466,19 \$

Grand total: 779 214,24 \$

Liste des chèques annulés

202000295	PAGENETDU CANADA INC.	76,50 \$
202000403	PAGENETDU CANADA INC.	76,50 \$
202000427	GROUPE ULTIMA INC.	35,00 \$
202000545	JONATHAN DUCHARME	57,60 \$
202000554	GROUPE ULTIMA INC.	35,00 \$

Proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu que le directeur général / secrétaire-trésorier soit autorisé à payer les comptes du mois de la Ville de Cookshire-Eaton tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M) Varia

Aucun.

N) Période de questions.

Considérant la fermeture au public des séances du conseil municipal telle qu'édictée par les mesures gouvernementales pour la COVID-19 et suivant les recommandations de la FQM et l'UMQ, la publication sur les deux sites internet de la Ville du présent ordre de jour a été faite le mardi 31 mars 2020, afin d'informer les citoyens et les inviter à soumettre leur questionnement préalablement à la présente séance. Questions soumises :

- Mme Chantal Beaudoin questionne le conseil concernant la nécessité du bac brun en campagne et s'il est possible de choisir d'avoir ou non le bac brun : « Peut-on avoir le choix d'avoir ou de ne pas avoir de bac à composte et quel serait la démarche à suivre si vous décidiez que nous pourrions avoir le choix? ». Le conseil lui répond qu'il s'agit d'un service communautaire et que s'il n'y avait qu'une participation partielle de la population, même en milieu rural, cela serait ingérable.
- 2) Mme Chantal Beaudoin questionne aussi le conseil concernant le taux de pourcentage imposé pour les ordures sur la totalité de la valeur du terrain et des bâtiments : « Peut-on penser que la façon de faire que vous aviez avant, qui était juste et équitable pour tous, sera réinstaurée et si non, pourrons-nous voir une ligne séparée pour les déchets où on voit le calcul sur notre compte de taxe? ». Le conseil répond que le procédé du calcul au milin utilisé pour l'année 2020 est repris par plusieurs autres municipalités et que cette façon était la plus équilibrée selon les données cette année. Cependant, elle sera réévaluée l'année prochaine.

O) Levée de la séance.

Résolution 2020-04-7330

Proposé par la conseillère Louise Gosselin, appuyé par le conseiller Michel Mercier, il est résolu que la séance soit levée à 20h16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sylvie Lapointe	Martin Tremblay
Mairesse	Directeur général / secrétaire-trésorier